



## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Du 1er mars 2023 au 16 juin 2023 inclus.
- Saisie en ligne de sa préinscription indiquant les coordonnées de l'entreprise d'accueil
- Lien d'inscription : <https://epsilon-informatique.org/montelimar/MyConcours/index.php?de=true#>

## COMPOSITION DU DOSSIER

- Contrat signé ou promesse d'embauche
- CV
- Lettre de motivation
- Pièce d'identité

## COÛT PÉDAGOGIQUE

- Gratuité pour les apprentis
- Employeur privé : la prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.
  - Employeur public : seules les collectivités territoriales bénéficient d'une prise en charge totale du coût de la formation via le CNFPT.
  - Les fonctions publiques d'État et Hospitalières doivent prendre en charge la totalité du coût de la formation.

**CODE RNCP : 35830**

**NIVEAU : 4**

### PREREQUIS :

Aucun prérequis.

Aucune condition de diplôme.

17 ans au moins à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage<sup>1</sup>.

### CONDITION D'ADMISSION EN APPRENTISSAGE

Pour les candidats à l'apprentissage, établir un contrat d'apprentissage dans une structure sanitaire ou médico-sociale permettant la professionnalisation de l'apprenant, et validé par l'IFAS après avoir trouvé un employeur.

Être déclaré apte physiquement et psychologiquement, pour l'exercice de la profession d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS.

Être à jour de ses vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

### OBJECTIFS ET ACTIVITÉS VISÉS

#### Définition du métier, les missions associées et les secteurs d'activités

En tant que professionnel de santé, l'Aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie ;
- 2 - Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- 3 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'activité d'Aide-Soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

### DUREE DE LA FORMATION

Parcours complet : 1540 heures

770 heures maximum à l'IFAS

770 heures de stages maximum

Le reste du temps en structure d'apprentissage chez l'employeur

L'alternance sera communiquée en fonction de l'individualité des parcours liées à l'arrêté du 10 juin 2021.

<sup>1</sup> Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

## MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé
- Des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants
- L'enseignement théorique peut être réalisé partiellement à distance
- Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petit groupes d'apprenants

## LES MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance intégrative
- Pédagogie expérientielle
- Réflexivité
- Socioconstructivisme
- Simulation en santé
- Analyses des pratiques
- Inter professionnalité

## NOS VALEURS

- Respect
- Authenticité
- Confiance
- Responsabilité
- Equité
- Autonomie

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique comprend 5 blocs de compétences, 10 modules

BLOCS	MODULES ET COMPETENCES	HEURES
<p><b>Bloc 1</b> Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p>	<p><b>Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale</b> <b>Compétence 1</b> - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <p><b>Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque</b> <b>Compétences 2</b> - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p>	<p><b>Module 1</b> - 147 heures</p> <p><b>Module 2</b> - 21 heures</p>
<p><b>Bloc 2</b> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p>	<p><b>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b> <b>Compétence 3</b> - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <p><b>Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b> <b>Compétence 4</b> - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <p><b>Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b> <b>Compétence 5</b> - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p>	<p><b>Module 3</b> - 77 heures</p> <p><b>Module 4</b> - 182 heures</p> <p><b>Module 5</b> - 35 heures</p>
<p><b>Bloc 3</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>	<p><b>Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b> <b>Compétence 6</b> - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <p><b>Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b> <b>Compétence 7</b> - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p>	<p><b>Module 6</b> - 70 heures</p> <p><b>Module 7</b> - 21 heures</p>
<p><b>Bloc 4</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p>	<p><b>Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b> <b>Compétence 8</b> - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <p><b>Compétence 9</b> - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p>	<p><b>Module 8</b> - 35 heures</p>
<p><b>Bloc 5</b> Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>	<p><b>Module 9 - Traitement des informations</b> <b>Compétence 10</b> - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</p> <p><b>Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b> <b>Compétence 11</b> - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques</p>	<p><b>Module 9</b> - 35 heures</p> <p><b>Module 10</b> - 70 heures</p>

\*Des allègements ou des dispenses de parcours sont prévus selon le profil de l'élève (tableau ci-dessous)

## LE MÉTIER

- 3 missions
- 5 blocs
- 10 modules
- Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP et suivi pédagogique individualisé)

## LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant

## LES + DE LA FORMATION

- Un accompagnement individualisé du CFA et de l'IFAS
- L'AGFSU de niveau 2 (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.
- Passage du PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

	Cursus	Dates de Formation	Nb d'heures d'enseignement théorique	Nb d'heures enseignement clinique	NB d'heures totales
<b>APPRENTISSAGE</b>					
1	Parcours Complet	Du 28/08/2023 au 07/03/2025	770	770	1540
2	ASHQ ou agent de service ayant fait la formation des 70 h	Du 28/08/2023 au 07/03/2025	770	595	1365
3	ARM (2019)	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	553	595	1148
4	ADVF	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	567	595	1162
5	Ambulancier (2006)	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	578	595	1169
6	ASMS	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	602	595	1197
7	ASSP (2011)	Du 28/08/2023 au 31/05/2024	371	350	721
8	DE AP (2006)	Du 28/08/2023 au 31/05/2024	329	245	574
9	DE AP (2021)	Du 28/08/2023 au 31/05/2024	224	245	469
10	DE AES (2016)	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	553	420	973
11	DE AES (2021)	Du 28/08/2023 au 19/07/2024	455	420	875
12	SAPAT (2011)	Du 28/08/2023 au 31/05/2024	511	490	1001

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage pouvant être partiellement réalisées chez l'employeur en fonction de la typologie de la structure et visant l'acquisition des compétences requises à l'exercice professionnel :

- 3 stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'Aide-Soignant,
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins :

- 1 auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- 1 auprès de personnes âgées,
- 1 expérience de travail de nuit,
- 1 expérience de travail le Week-end.

### *Vous êtes en situation de handicap et votre projet est de devenir Aide-Soignant*

L'IFAS vous propose un entretien personnalisé autour de votre projet et de l'adéquation de votre handicap à la formation et au métier.

En cas d'admission, votre référent pédagogique ainsi qu'un référent handicap vous accompagneront dans votre parcours de formation.

Contactez-nous pour envisager ensemble votre parcours d'apprentissage  
[referent-handicap-ifghpp@gh-portesdeprovence.fr](mailto:referent-handicap-ifghpp@gh-portesdeprovence.fr)

## L'INSTITUT

L'institut de formation d'Aide-Soignant est rattaché au Groupement Hospitalier Portes de Provence

## CAPACITÉ

L'Institut à une capacité d'accueil de 68 élèves Aides-Soignants et 10 élèves en apprentissage

## L'ÉQUIPE

**Directrice :** L. CUOQ

**Responsable administrative :**  
K. PRINGOT FOURRIER

**Formateurs permanents :**  
N. GAUBERT, V. PAPON, M. PELLETIER (référent apprentissage)

**Référents handicap :**  
A. VICHARD- DUTRONC, A. ROCHETTE

## NOUS CONTACTER

### Contact IFAS :

Pour toute information complémentaire liée à la formation, vous pouvez nous contacter :

**IFSI / IFAS du Groupement Hospitalier Portes de Provence**  
3 rue Général de Chabrilan 26200 MONTEILIMAR

☎ : 04.75.53.43.40

✉ : ifsi-deas@gh-portesdeprovence.fr

**Site Internet :**

<http://ifsimontelimar.hautetfort.com/>

N° Siret : 200 063 535 00054

N° d'activité : 84 26 026 45 26

N° Qualiopi : FRCM211021

### Contact CFA partenaire :

Pour toute information complémentaire liée au contrat d'apprentissage vous pouvez contacter :

#### CFA IFA des Alpes

3 avenue Marie Reynoard  
38100 GRENOBLE

☎ : 04.76.49.04.77

**Contact administratif :** Megane MARIE-SAINTE

[gestionnaire2@ifa-alpes.fr](mailto:gestionnaire2@ifa-alpes.fr)

**Contact pour des questions juridiques et aides :** Sabrina MORVAN

[sabrina.morvan@ifa-alpes.fr](mailto:sabrina.morvan@ifa-alpes.fr)

**Référent handicap :** Claudia ARAUJO

[Claudia.araujo@ifa-alpes.fr](mailto:Claudia.araujo@ifa-alpes.fr)

**Site internet :** [www.ifadesalpes.fr](http://www.ifadesalpes.fr)

## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'accès à la certification est ouvert aux apprentis n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation. (Exemple : ce qui équivaut à 77 heures d'absences pour le cursus complet qui est d'une durée de 1540 heures)

L'évaluation des compétences acquises par l'apprenti est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Aide-Soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

## EQUIVALENCES DE COMPÉTENCES :

Possibilité d'équivalence :  Oui  Non

## ALLÈGEMENT PARTIELS OU COMPLETS :

Possibilités d'allègements de formation :  Oui  Non

## BLOCS DE COMPÉTENCES :

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences :  Oui  Non

## OÙ SOMMES NOUS



**Si vous venez du Nord**, de Valence ou de Lyon, prenez la direction de Montélimar centre.

Prenez à droite au premier feu rouge, descendez pendant 200 m environ.

L'IFAS de couleur marron et blanc est situé au rond-point.

**Si vous venez du Sud**, d'Avignon ou de Marseille, prenez la direction du centre-ville de Montélimar, puis de Valence.

Après les ronds-points des allées provençales, vous tournez à gauche au deuxième feu rouge, descendez pendant 200 m environ. L'IFAS de couleur marron et blanc est situé au rond-point.

## Coordonnées GPS :

Longitude : 4.752099

Latitude : 44.564246

